

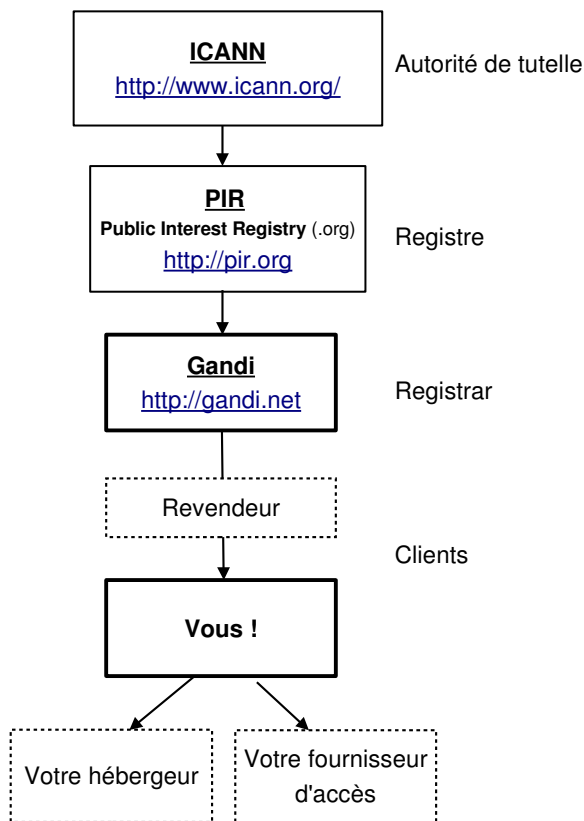
version n° 2.1 du 19 août 2015

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .ORG supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .ORG.1. Autorité de tutelle et Registre

.ORG est l'extension générique pour les sites «organisation», elle s'est généralisée pour tous les types de site. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .ORG:



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .ORG.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .ORG, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .ORG, définies par l'ICANN et PIR, consultables à l'adresse suivante:

- Politiques du Registre: <http://pir.org/policies/org-idn-policies>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient à l'ICANN et à PIR. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre le Registre et l'ACANN est disponible à l'adresse suivante:

<https://www.icann.org/resources/pages/org-2013-09-12-en>

Article .ORG.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/org/info>

Les .ORG sont ouverts à tous.

Pour enregistrer un nom de domaine en .ORG, Vous devez respecter les conditions suivantes:

- la durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans;
- pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**;
- fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour;
- certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement: <https://www.icann.org/resources/unthemed-pages/org-appx-06-html-2013-09-12-en>;
- les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets sont interdits.

Article .ORG.4. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur:

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/org/>

Article .ORG.5. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années

suivantes.

De plus, pour les noms de domaine en .ORG, Vous acceptez l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, la modification et autres traitements des données personnelles déclarées associées à Votre nom de domaine, par le Registre ou agents désignés par lui, sous réserve du respect de vos droits d'accès et de modification de ces données personnelles et dans la mesure où le Registre s'engage à prendre toutes mesures raisonnables pour protéger ces données d'une perte, mauvaise utilisation, divulgation non autorisée, transformation ou destruction.

Vous acceptez que l'ICANN et PIR accèdent à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

Article .ORG.6. Règlement des litiges

PIR a adopté la politique de résolution des litiges « UDRP » de l'ICANN pour les noms de domaine en .ORG, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve. Les textes régissant l'UDRP sont accessibles sur ces adresses:

- Règlements ICANN concernant les litiges: <http://www.icann.org/udrp/>
- Explications sur l'UDRP: <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP: <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application: <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs: <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Article .ORG.7. Transfert (changement de Registrar)

Les règles applicables au transfert sont exposées à l'adresse suivante: <http://www.icann.org/en/transfers/policy-en.htm>

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que:

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact

administratif;

- Votre domaine n'a pas un statut TransferProhibited;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration);
- Votre domaine a été initialement enregistré et/ou transféré depuis plus de 60 jours.

Le transfert effectif est soumis à validation par email.

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'Expiration.

Article .ORG.8. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'initie en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine en .ORG ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .ORG.9. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

-fin de l'annexe .ORG-